

COMMUNE DE CASTELSARRASIN
(Tarn-et-Garonne)**ARRETE MUNICIPAL PRONONCANT LA FERMETURE AU PUBLIC DE
L'EGLISE SAINT SAUVEUR POUR DES TRAVAUX DE RESTAURATION**

N°2019_ARR_0340

Le Maire de Castelsarrasin, Vice-président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1 - L2212-2 et L2212-5,

VU la demande de l'entreprise SGRP,

CONSIDERANT que, pendant les travaux de restauration, il y a lieu, pour des raisons de sécurité publique et de préservation du site, d'ordonner la fermeture provisoire de l'Eglise Saint Sauveur place de la Raison à CASTELSARRASIN,

CONSIDERANT, qu'il appartient au Maire d'agir au titre de la sécurité du public dans l'attente des réparations,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER}: L'Eglise Saint Sauveur, place de la Raison, à CASTELSARRASIN est interdite au public du lundi 13 mai au vendredi 28 juin 2019, pour causes de travaux. L'entreprise SGRP est chargée de la mise en œuvre des moyens empêchant l'accès à l'édifice.

ARTICLE 2: Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

ARTICLE 3: Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de Police de Castelsarrasin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié et transmis en Sous-Préfecture de Castelsarrasin.

ARTICLE 4: Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de Castelsarrasin ;
- Monsieur le Commandant de Police ;
- Les Services Techniques Municipaux ;
- Le Service de Surveillance de la Voie Publique ;
- Le Service Archives et Patrimoine.



CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE
MAIRE compte tenu de l'envoi en
Sous-Préfecture le 6/5/2019 et de
la notification le.....
POUR LE MAIRE

+ publication/affichage le 6/5/19

Fait à Castelsarrasin, le 02 mai 2019.


Le Maire,
J. P. BESIERS